
Cahier 1

Chapitre 4

Dimensions territoriales de la pauvreté : synthèse des travaux

Insee

Michèle Mansuy

Direction régionale de l'Insee Paca

Dominique Pallez

Direction régionale de l'Insee Languedoc-Roussillon

*P*our parfaire l'approche territoriale des phénomènes de pauvreté, l'Observatoire a mobilisé une troisième source de connaissances : les travaux publiés par les différentes directions de l'Insee. La synthèse¹ qui vous en est proposée démontre que plus les partenariats locaux s'élargissent, plus les informations recueillies s'enrichissent et se complètent pour brosser un portrait plus précis des zones d'emploi et des aires urbaines. Pauvreté monétaire et de conditions de vie, précarité professionnelle, accès au logement : leur examen comparé met en lumière les fortes disparités ou au contraire les proximités géographiques. Le zoom porté sur les centres villes ainsi que l'« effet quartier » sont également abordés. Depuis 1997, l'harmonisation des méthodes permet des analyses comparatives couvrant le territoire national. En parallèle, les analyses par quartier se développent. Les centres des grandes agglomérations urbaines sont généralement plus touchés par la pauvreté. Mais « l'effet quartier » reste incertain. La géographie de la précarité urbaine est étroitement liée à l'organisation sociale des villes. Les contrastes sociaux semblent s'accroître.

Pour progresser encore, il reste à développer des outils d'analyse comparative des territoires et de leur dynamique. C'est ce que préconisent les auteurs, Michèle Mansuy et Dominique Pallez.

¹ La contribution est disponible dans sa totalité auprès des auteurs ou à l'Observatoire et sera publiée par l'Insee.

Introduction

La lecture transversale des travaux à caractère territorial réalisés à l'Insee depuis vingt ans n'est pas immédiate. Destinés à un public local, les écrits régionaux contiennent une part d'implicite pour l'extérieur². L'objectif même des travaux est souvent fonction du réseau de partenaires locaux impliqués dans leur production ou demandeurs des résultats. Le dénombrement des populations pauvres, les caractéristiques socio-démographiques des personnes concernées sont au premier rang des préoccupations. La localisation est souvent un descripteur parmi d'autres, plutôt qu'un objet d'études privilégié. Même lorsque le territoire est l'angle d'observation majeur, il l'est rarement dans une vision comparative, au-delà des frontières régionales. Aux difficultés de méthode liées à la définition de la pauvreté s'ajoutent celles liées au choix du territoire pertinent pour l'analyse.

Pourtant, depuis vingt ans, les progrès sont sensibles. Les méthodes, initialement propres à chaque équipe, sont maintenant plus harmonisées. Conformément aux recommandations du Conseil national de l'information statistique (Cnis), des tableaux de bord locaux et des atlas d'un contenu très riche ont vu le jour. Les analyses locales mettent l'accent sur la précarité financière ou professionnelle. Mais, au fil du temps, les travaux s'appuient sur des partenariats élargis, des sources plus riches et plus finement localisées. Les appréciations subjectives ou en terme de condition de vie difficiles ont pourtant été abordées lors des extensions de l'enquête *Conditions de vie* aux quartiers de la politique de la Ville. Les analyses de la précarité dans l'espace urbain, à un niveau fin (quartier, IRIS, zonages de la politique de la Ville) se multiplient. À un niveau assez agrégé (zone d'emploi ou aire urbaine), on dispose maintenant d'indicateurs directement comparables. Malgré les difficultés de comparaison, des constats communs se dégagent des travaux. Des spécificités locales apparaissent aussi.

Les populations à risque de pauvreté : des constats communs

Profils de bas revenus : chômage, emplois fragiles, ruptures familiales

Toutes les publications utilisant principalement les données des Caisses d'allocations familiales (Caf) le soulignent : le chômage prolongé est l'une des origines de la précarité financière, mais pas la seule. Les titulaires d'emplois fragiles – emplois entrecoupés de périodes de chômage ou à temps partiel contraint – sont également concernés. Les jeunes adultes en recherche d'insertion sont particulièrement touchés, surtout s'ils sont sortis du système éducatif sans diplôme. Les personnes ayant connu des ruptures familiales sont fragilisées elles aussi. Le cas des familles monoparentales est notamment

² Ainsi, les cartographies produites ne signalent pas toujours les zones peu peuplées. La précaution est sans doute superflue pour le lecteur de proximité, mais elle peut induire des erreurs d'interprétation pour celui qui ne connaît pas le terrain.

évoqué dans presque toutes les études. Pour les couples chargés de famille, disposer de deux revenus salariaux met pratiquement toujours à l'abri de la précarité financière. Être étranger correspond souvent, mais pas partout, à un risque supérieur. La mise à l'écart des travailleurs plus âgés est également citée comme facteur de précarité financière (Aquitaine, 2000).

Encadré 1

La définition des bas revenus : une harmonisation récente

Référence au Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) ou au Revenu minimum d'insertion (Rmi), revenu moyen ou médian, national ou régional, inclusion systématique ou non des minima sociaux dans les bas revenus, les pratiques de définition des bas revenus dans les études locales ont été diverses dans un premier temps. En 1997, une méthode commune pour le calcul des bas revenus est adoptée. Le seuil est fixé à la **demi-médiane du revenu par unité de consommation**, évalué par l'enquête budget des familles. Le poids des unités de consommation correspond aux estimations Hourriez-Olier.³ La population de référence est celle de moins de 65 ans. Les étudiants bénéficiaires de l'Allocation logement solidarité (Als) seule sont exclus. Cette définition commune permet de comparer les bas revenus par zone d'emploi et aires urbaines pour la France entière.

La précarité financière des étudiants est délicate à évaluer, faute d'information sur les aides directes dont ils bénéficient. Celle des personnes âgées est moins bien évaluée.

Les données du Panel lorrain (Lorraine, 1994) confirment et nuancent les résultats apportés par les données des Caf : les trois quarts des chômeurs ont un revenu supérieur au seuil de pauvreté. Deux profils de chômeurs, très minoritaires dans l'ensemble, constituent l'essentiel du sous-groupe de chômeurs à bas revenus. Une partie d'entre eux ne sont pas ou plus indemnisés, et donc dépendent de leur famille. Un second groupe comprend des chômeurs au contraire indemnisés, mais dont les indemnités chômage sont la seule ressource de la famille, avec un fort risque de grande pauvreté lors de l'arrêt de l'indemnisation.

³ Voir Économie et Statistique n° 308-309-310, 1997.

Les bas revenus salariaux : surtout des moins de 25 ans

Un rapport récent du Conseil d'analyse économique (Cae), (Atkinson, Glaude, Olier, Piketty, 2001) montre que si le taux de pauvreté global semble se stabiliser depuis quinze ans, la pauvreté de ceux qui occupent un emploi est en progression constante. Les pauvres qui travaillent sont surtout des indépendants et aides familiaux d'une part, des salariés souvent en phase d'insertion prolongée de l'autre. Le rapport souligne la corrélation entre le développement des bas salaires et l'extension du temps partiel, de plus en plus fréquemment contraint. Jusqu'ici aucun élément n'était disponible pour décrire l'ancrage territorial de ce phénomène. Une étude sur les faibles revenus salariaux annuels, à paraître (Delavelle, 2001) comble ce vide. Les bas revenus salariaux sont différemment répartis sur le territoire et touchent inégalement les zones d'emploi et les aires urbaines étudiées. Différents profils de salariés à bas revenus se dégagent. À côté de ceux dont l'itinéraire professionnel est dominé par le chômage, on trouve différentes formes de sous-emploi : le temps partiel très réduit en est une. L'accumulation d'emplois instables ou de périodes d'intérim entrecoupées de séquences de chômage en est une autre. Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés : ils représentent à peine un salarié sur dix, mais le tiers des salariés à bas revenus.

Trajectoires de pauvreté : le rôle de l'emploi est dominant

Une publication récente de l'Adeps (Dubois, Jeandidier, 2000) utilise le Panel lorrain pour étudier les entrées et sorties de pauvreté. Les auteurs retrouvent certains résultats mis en évidence par des travaux étrangers similaires. Ce sont surtout les situations d'emploi qui sont déterminantes : l'accès à l'emploi pour la sortie de pauvreté, la perte d'emploi pour l'entrée en pauvreté. Les événements familiaux influent peu sur la sortie de pauvreté. Les ruptures familiales sont au contraire un élément fort des entrées en pauvreté. Le Panel lorrain apporte des résultats complémentaires originaux : le passage à la retraite influe négativement sur les chances de sortie de pauvreté, et toutes les formes de perte d'emploi ne sont pas équivalentes. Passer de l'emploi à la retraite ou à l'inactivité augmente le risque d'entrer en pauvreté, mais le risque additionnel associé au passage emploi-chômage est bien supérieur.

Une étude de Rhône-Alpes (1996), appuyée sur une enquête spécifique par sondage, permet un portrait précis des personnes à bas revenus, appréciés selon un critère strict : 2 300 francs par unité de consommation ou un minimum social. Elle donne aussi des indications sur leurs trajectoires. Les parcours familiaux des personnes concernées sont souvent chaotiques. Plus d'une sur dix a été « placée » dans son enfance. La majorité des chefs de famille sont chômeurs ou inactifs (travailleurs découragés, à problèmes de santé), un sur trois a un emploi sur statut précaire ou à temps partiel. Les prestations sociales, hors aide au logement, représentent presque deux tiers de leurs revenus. Plus de 40 % des ménages à bas revenus déclarent avoir des difficultés à payer leur loyer, un ménage sur cinq rembourse un crédit à la consommation.

Trois itinéraires-types se dégagent : de jeunes adultes en difficulté d'insertion (nés en France, sans conjoint, alternant emploi et chômage) ; des personnes ayant eu une

rupture conjugale, éloignées de l'emploi. Ce sont plutôt des femmes dépassant quarante ans, après un divorce ou le décès du conjoint. Ayant moins du bac, elles sont chômeuses ou inactives. Des travailleurs âgés peuvent avoir des parcours similaires. Et enfin il s'agit des immigrés de première génération et leur famille de plus de 40 ans, en couple avec enfants, souvent au chômage et endettés par des crédits à la consommation.

L'accès aux logements sociaux, une question cruciale

Les études disponibles mettent l'accent sur l'importance de l'offre de logement social et de sa gestion locale. L'hétérogénéité de situations entre public et privé est soulignée dans tous les textes. Le taux d'effort logement est sensiblement plus élevé dans le parc privé, qui loge cependant un pourcentage important des familles à bas revenus. Les personnes dont les revenus sont très bas n'ont pas nécessairement un accès prioritaire au logement social (Rhône-Alpes, 1996, Ile-de-France, 2001).

En Rhône-Alpes, parmi les ménages à bas revenus, 40 % ne disposent pas d'un logement autonome, 10 % résident dans une structure collective ou en habitat précaire. Un sur cinq loge dans le parc privé, souvent en habitat vétuste. Une très grande majorité souhaite changer de logement, mais cela ne se traduit pas toujours par des démarches actives, en raison de l'autocensure, ou de la priorité donnée à la recherche d'emploi. Ceux qui ont entrepris des démarches sollicitent plusieurs réseaux. Presque 30 % des demandeurs n'ont pu obtenir un logement pour cause d'insuffisance de ressources, ou d'absence de garantie, malgré les aides existantes. Un complément d'enquête concerne les sans-abri en centres d'hébergement. Ils sollicitent surtout les travailleurs sociaux pour les aider dans leurs démarches. Obtenir un logement leur paraît inaccessible.

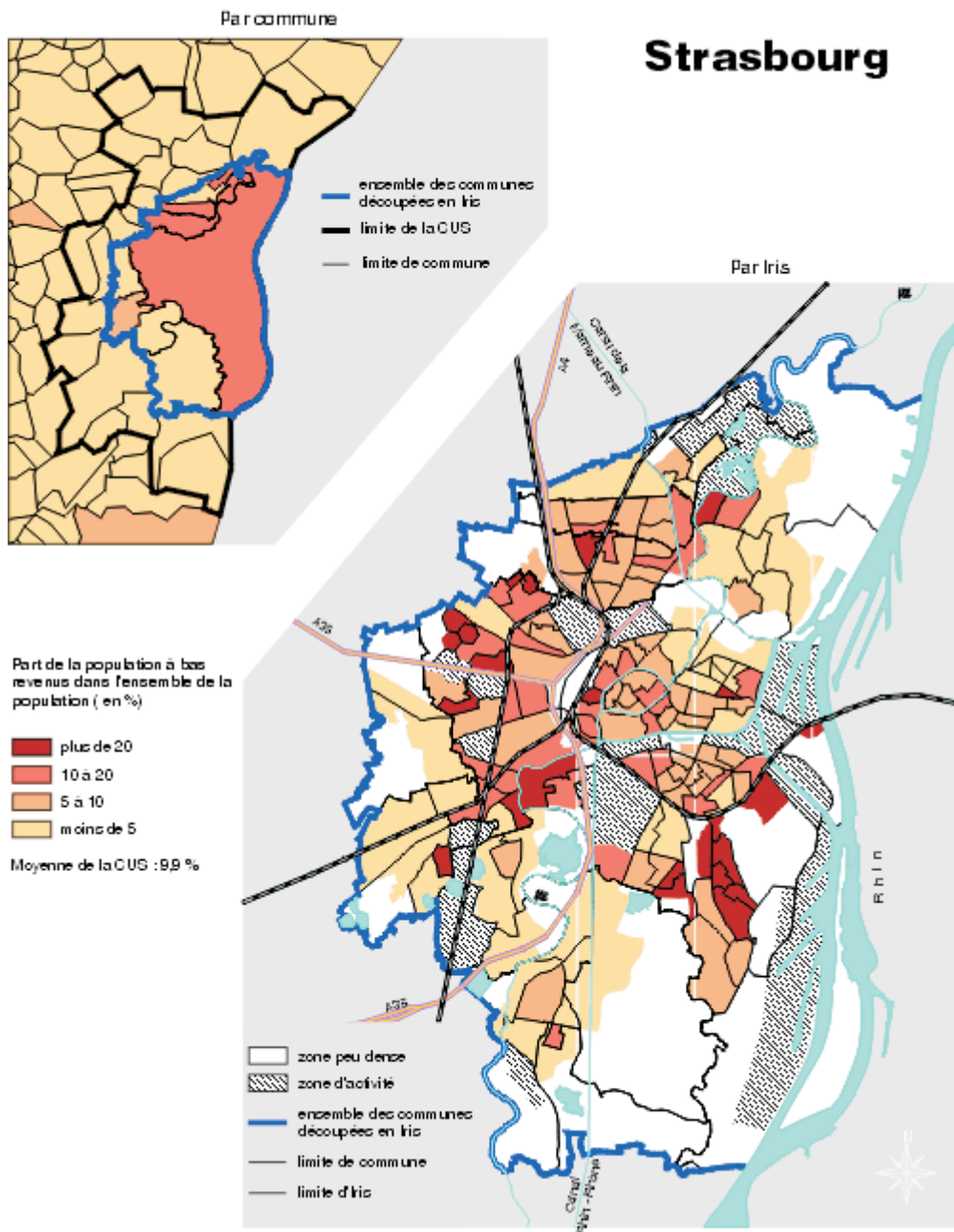
En région Paca (Pillet, 2000), deux ménages à bas revenus sur trois reçoivent une aide au logement. L'accès au logement social des personnes à bas revenu est très différencié (50 % à Avignon, mais 5 % à Antibes vivent en Hlm). Les aides couvrent le loyer de ceux qui logent en Hlm, (sauf à Cannes-Antibes), mais seulement les deux tiers dans les autres cas. Dans les Alpes-Maritimes en particulier, les difficultés de logement des populations précaires sont aiguës, en raison des loyers élevés et de la faible proportion des logements sociaux (moitié de la moyenne nationale).

Un risque inégalement réparti sur le territoire

Le Bassin méditerranéen et le Nord se détachent sur l'échelle des bas revenus

Le travail de méthode réalisé par les Caf, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et l'Insee a permis de disposer sur les données 1996 d'éléments comparables sur l'ensemble du territoire français, pour les zones d'emploi et des grandes aires urbaines (voir Broillard *et alii*, 1998 et le CD-Rom Insee *Atlas des zones d'emploi*, 1998.)

Carte 1
Strasbourg : carte des bas revenus



Sources : Cf. feu 31/12/1997 - Irsee, recensement de la population de 1999.

© Igr- Irsee

Lorsqu'on compare les zones d'emploi, le Bassin méditerranéen et le nord (Nord – Pas-de-Calais, nord de la Picardie, Champagne-Ardenne et de la Haute-Normandie) se détachent clairement. Les bas revenus y sont plus fortement représentés. La part de population à bas revenus varie très fortement selon la zone d'emploi considérée : de 4 à 33 %, pour une moyenne nationale proche de 13 % de la population de moins de 65 ans. L'Ile-de-France (sauf Saint-Denis et Vitry), les zones proches de la Suisse et de l'Allemagne, l'est de la Bretagne, la Mayenne sont peu affectées. Parmi les grandes aires urbaines, Montpellier, Marseille et Toulon, mais aussi Valenciennes, Lens et Calais sont particulièrement concernées. Lyon et Paris sont relativement épargnées quand on raisonne globalement, ce qui n'exclut pas bien sûr des poches internes de pauvreté. Les villes-centres des pôles urbains de province sont plus affectées par la précarité, les couronnes périurbaines sont au contraire relativement épargnées.

Les zones littorales, parmi lesquelles les aires urbaines du littoral méditerranéen, sont les plus concernées par les bas revenus salariaux (Delavelle, 2001). La fréquence des emplois saisonniers sur le littoral ne suffit pourtant pas à expliquer les écarts constatés. Toutes choses égales, le risque d'être salarié pauvre est plus élevé pour les ouvriers non qualifiés. Les caractéristiques de l'entreprise jouent aussi. Travailler dans une petite entreprise, ou dans le secteur du bâtiment rend plus probable un bas salaire (Aquitaine, 2000). Le littoral méditerranéen paraît défavorisé sur cette échelle de risque. Le tissu économique y est très largement constitué de petites unités, le tourisme et la construction y sont surreprésentés, la formation professionnelle initiale y est moins développée que dans la plupart des régions.

Onze des vingt villes où les bas revenus salariaux sont les plus présents sont proches de la Méditerranée. Deux autres sont localisées dans le Sud. La Bretagne, la Lorraine et la Gironde sont aussi touchées. *A contrario*, les bas revenus salariaux sont moins fréquents que la moyenne en Rhône-Alpes et en Ile-de-France. Si, contrairement à la précarité financière totale, le Nord n'apparaît pas parmi les régions les plus touchées, cela tient aux caractéristiques locales de la population pauvre. Les foyers à bas revenus dans le Nord comportent plus fréquemment des chômeurs de longue durée ou des bénéficiaires de minima sociaux que des actifs en situation professionnelle fragile.

Les emplois à durée limitée (Cdd, intérim) n'induisent pas automatiquement de la précarité professionnelle. Très présents en Ile-de-France et Rhône-Alpes, ils y procurent toutefois plus souvent que dans d'autres régions des revenus supérieurs au seuil. La précarité professionnelle n'a pas les mêmes modalités partout. La précarité liée à l'intérim est plus fréquente en grande couronne francilienne, en Rhône-Alpes et dans les autres régions industrielles. Au contraire, c'est le poids du chômage dans les parcours qui domine la précarité professionnelle en Méditerranée et dans le Nord. Le temps partiel réduit comme origine du bas revenu salarial concerne peu le quart Sud-Est. Le cumul d'emplois différents est plus fréquent parmi les salariés précaires en Ile-de-France, dans l'Ouest et en Paca, et généralement dans les grandes villes.

Bas revenus, Rmi, chômage : des proximités géographiques

Au niveau des zones d'emploi comme des aires urbaines, la carte de France des bas revenus recouvre assez largement celle du chômage (voir Broillard, Le Jeannic, Oger, 1998).

Au niveau régional, la corrélation entre géographie des bas revenus, du chômage et du Rmi est souvent soulignée. Le lien spatial entre bas revenus et chômage est toutefois à nuancer. On l'a vu avec les résultats du Panel lorrain, seule une minorité de chômeurs, dont le profil est spécifique, vit dans un foyer à bas revenus. À côté du chômage, le sous-emploi et les ruptures familiales sont à l'origine d'autres situations de bas revenus. Il n'est pas étonnant qu'à un niveau moins agrégé que la zone d'emploi ou l'aire urbaine, l'espace du chômage et celui des bas revenus se ressemblent, mais ne coïncident pas. Une publication régionale récente (Poitou-Charentes, 2001) met l'accent sur l'écart entre la localisation du chômage et des bas revenus. Les petites communes à marché du travail atonique, où la présence de bas revenus est forte, se caractérisent plus par le sous-emploi (forte proportion de temps partiels inférieurs au mi-temps) que par le chômage. Et la classe des petites villes à population jeune, où le chômage est élevé, ne comprend pas plus de bas revenus que la moyenne.

La localisation similaire du chômage élevé et du Rmi est soulignée par plusieurs revues.

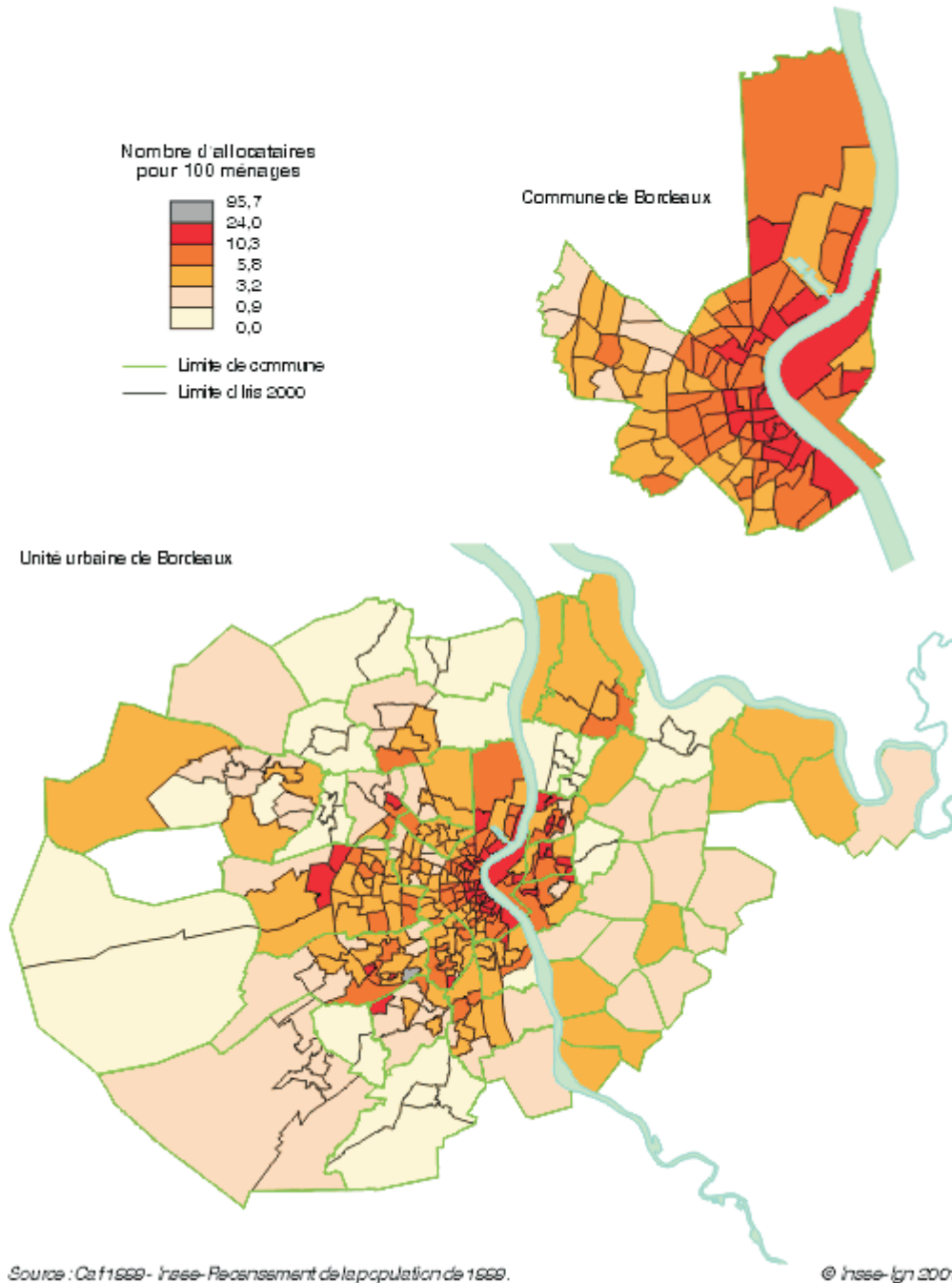
Le lien Rmi-chômage par régions et départements a été testé récemment (Pallez, 2001). En niveau, la proximité entre géographie du chômage et géographie du Rmi est forte. En variation, le lien existe au niveau national (voir Cornilleau *et alii*, Drees, 2000), mais il est perturbé par les changements réglementaires concernant le Rmi (accès à l'allocation, barèmes) et comporte un décalage temporel. Au niveau régional, le lien est plus délicat à cerner encore. L'étude languedocienne rapproche le Rmi du fonctionnement du marché du travail local. Le chômage de longue durée, la mobilité d'emploi, le sous-emploi, le salaire horaire sont les déterminants du modèle présenté. Quatre groupes de départements se dessinent : le premier se singularise par un fort chômage prolongé, un sous-emploi élevé et une forte proportion d'inactifs (Nord, départements méditerranéens, Seine-Saint-Denis). Le taux de Rmi est particulièrement élevé dans ce groupe. Les départements ruraux, au marché du travail peu actif (mobilité et salaires faibles), constituent un deuxième groupe. Le troisième groupe connaît une forte mobilité, mais avec des salaires élevés, et peu de chômage (Alsace, Ile-de-France sauf la Seine-Saint-Denis, Rhône, une partie des départements alpins). Le deuxième et troisième groupe ont un faible taux de Rmi. Le quatrième groupe est en position médiane pour l'ensemble des indicateurs choisis, et aussi pour le Rmi. L'estimation du taux de Rmi par les variables marché du travail est assez bonne ⁴. Toutefois, dans certains cas, le modèle simple utilisé minore sensiblement la réalité (Bouches-du-Rhône, Seine-Saint-Denis). Si la carte des bas revenus est proche de celle du chômage, les deux phénomènes ne se recouvrent pourtant pas.

La proximité territoriale entre Rmi, chômage et bas revenus se retrouve aussi à l'échelle infra-communale (Aquitaine, 2001).

⁴ 1.5 point d'erreur d'estimation au plus.

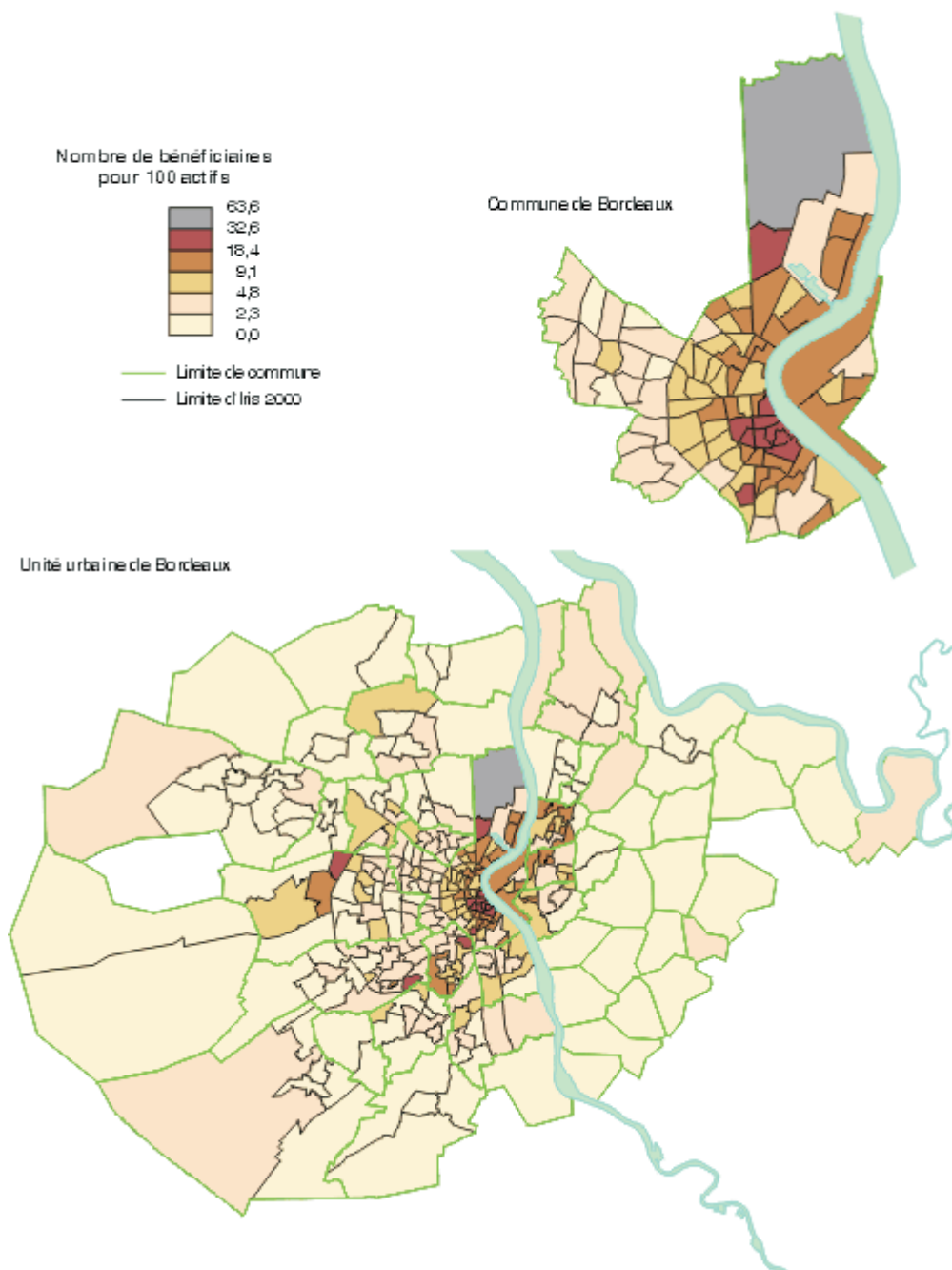
Carte 2

Les allocataires à bas revenus dans l'unité urbaine de Bordeaux



Carte 3

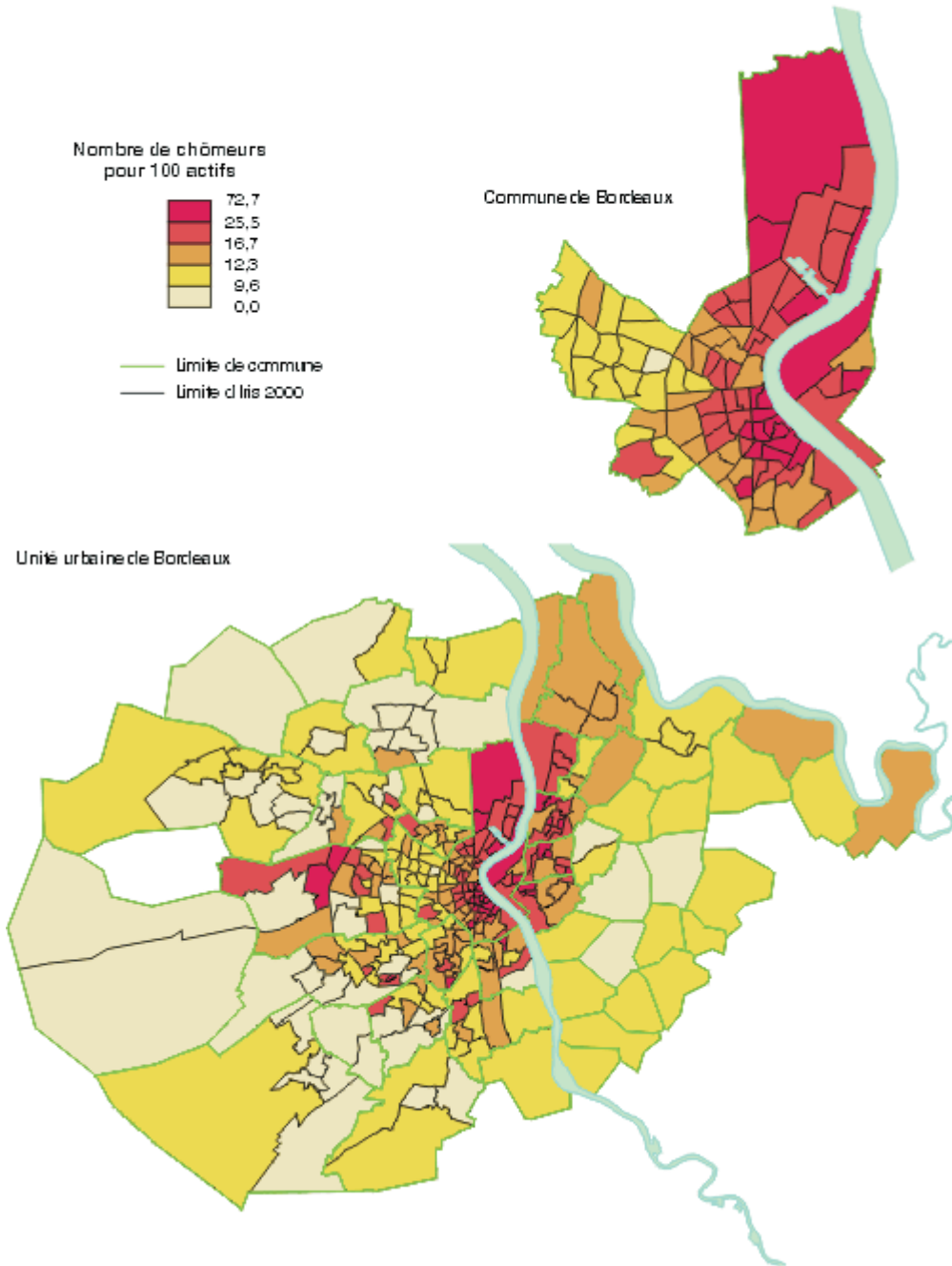
Les bénéficiaires du Rmi dans l'unité urbaine de Bordeaux



Source : Caf 1999 - Insee Recensement de la population de 1999.

© Insee-Ign 2001

Carte 4
Les chômeurs dans l'unité urbaine de Bordeaux



Source : Caf 1999 - Insee - Recensement de la population de 1999

Les centres des aires urbaines et les zones industrielles anciennes plus précaires

Les typologies territoriales multicritères (familles, logement, chômage, précarité, qualifications, scolarité), réalisées dans 14 régions montrent certaines régularités. En effet, presque partout, les villes-centres des aires urbaines sont plus touchées par la précarité. À ce niveau relativement agrégé, Paris, Lyon, et Grenoble font exception. Les zones industrielles anciennes sont sensiblement plus précaires que leur environnement (Saint-Étienne apparaît ainsi « très précaire » à 80 %), Sochaux et Montbéliard sont plus touchées que les autres zones de Franche-Comté. Dans presque toutes les régions, on trouve des zones rurales précaires et d'autres épargnées. Les zones péri-urbaines se partagent en résidentielles et défavorisées.

Certaines publications régionales proposent aussi des synthèses territoriales centrées sur seule la précarité financière. En région Paca, la réalisation d'un ensemble d'études couvrant le territoire régional, dans une méthodologie commune, permet les comparaisons avec l'échelon national et entre les communes de la région. Depuis 2001, une comparaison analogue est disponible pour l'Île-de-France.

La proportion de bas revenus dans la population totale en Paca dépasse d'un point la moyenne nationale. Le taux de pauvreté est plus élevé dans les grandes villes, surtout en Avignon et à Marseille. Nice et Antibes sont moins concernées. Comme dans l'ensemble de la France, les couronnes périurbaines sont moins touchées. En Aquitaine, le cœur de l'agglomération bordelaise (certains quartiers de Bordeaux, Bègles, Cenon, Lormont...), où le chômage est élevé, est le plus touché par la précarité financière. Certains espaces ruraux isolés sont aussi concernés : l'accès au travail y est difficile, le chômage élevé, peu d'emplois féminins sont offerts. À l'Est, où la population est âgée et où on trouve des structures médicales spécialisées, la précarité est présente, mais moins que dans les deux territoires précédents.

Une étude Haute-normande (1997), où le seuil de bas revenus est assez faible, distingue cinq types de communes selon leur degré d'exposition à la précarité financière. Dans les *communes pauvres*, l'habitat social est important, plus d'un ménage sur deux est un allocataire à bas revenus. Le chômage est un facteur explicatif fort de la pauvreté. Dans les *communes urbaines précaires*, les logements collectifs côtoient les maisons individuelles ; la précarité financière est proche de la moyenne régionale. Les *communes rurales précaires* se singularisent par la proportion élevée de ménages ouvriers avec enfants. *L'espace rural sans problème* est habité par des couples avec enfants, souvent accédants, peu touchés par la précarité. La *couronne résidentielle*, autour de Rouen, est habitée par des familles aisées propriétaires de leur logement. Le taux de bas revenus y est minimal.

L'éloignement des villes-centres ne s'avère pas un indicateur pertinent : zones urbaines, banlieues, zones rurales se fragmentent en espaces précaires, intermédiaires ou épargnés. La localisation de logements sociaux ou anciens, l'histoire industrielle, les réseaux de transport contribuent à expliquer ces fragmentations.

La pauvreté dans la ville

Deux approches dominent les analyses urbaines. La première approche vise à analyser la diversité des formes sociales urbaines, et s'intéresse à la ville dans son ensemble. La deuxième est plus axée sur la décision publique, et traite en priorité des quartiers de la politique de la Ville.

Les modèles couramment utilisés pour lire l'espace social français se situent dans la continuité de l'écologie urbaine de l'école de Chicago (Grafmeyer, 1995). Les principales configurations sont : le schéma concentrique de Burgess, le schéma sectoriel de Hoyt, le schéma nodulaire de Hariss et Ullmann. Ces trois schémas ne sont pas exclusifs et peuvent s'appliquer à des dimensions différentes : le modèle concentrique au cycle de vie, le modèle sectoriel au statut socio-professionnel, le modèle nodulaire aux minorités ethniques. L'organisation sociale des villes françaises emprunte plus ou moins à l'un de ces modèles, avec de nombreuses variantes. On est loin d'une simple opposition centre-banlieue, ou d'une organisation générale en couronnes concentriques.

Diversité des systèmes urbains

Ainsi, l'espace urbain selon le cycle de vie est très diversifié (Lefranc et Tabard, 1996) ; Paris a le plus fort taux de familles monoparentales, et le plus faible de personnes âgées. Lyon seule ressemble à Paris : les structures familiales y sont fortement différenciées entre centre et banlieue. Marseille et Aix montrent une hétérogénéité forte des structures familiales, une imbrication centre-périphérie. Toulon et Nice sont homogènes, avec plus de personnes âgées. Montpellier se caractérise par la présence de jeunes et de personnes d'âge moyen. Les familles avec enfants non voisines d'autres populations y sont rares. Lille se rapproche de Montpellier (présence de jeunes), mais on y trouve des zones de familles. Lille, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Rennes, Rouen, Dijon, Nancy et Grenoble opposent des familles périurbaines et des centres où habitent des jeunes seuls (conformément au modèle « *pelure d'oignon* » de Burgess). Lens est très homogène.

Comme les contrastes liés au cycle de vie, la polarisation sociale ne prend pas la même forme partout. « *Meilleurs sites, meilleur arrière-pays, espaces sans nuisance, à lots plus spacieux ou à activités attractives sont des éléments déterminants pour les fortunés ; le reste de l'agglomération est laissé aux autres. La distance au centre n'est pas déterminante : la ségrégation sociale choisit ses azimuts* » (Pumain, Saint-Julien, 1995).

Les divisions sociales de l'espace s'expriment souvent sous forme d'un schéma sectoriel plus ou moins accentué : c'est le cas à Marseille, Montpellier, Toulouse. Nancy et Strasbourg montrent toutefois des structures en couronne qui contredisent le modèle de Hoyt. Nantes combine les deux schémas. L'agglomération de Paris est un ensemble particulièrement complexe (Rhein et Vigouroux, 1995). L'organisation sociale est à dominante sectorielle. Les beaux quartiers et banlieues aisées se situent à l'ouest et au sud-ouest, les banlieues ouvrières au nord et à l'est (à Poissy, de Nanterre à Aulnay, de Saint-Denis à Orly). La croissance démographique suit un modèle concentrique, depuis le déclin prononcé au centre jusqu'à une progression soutenue en grande couronne. Les villes nouvelles connaissent une progression particulièrement forte.

La complexité du maillage social urbain est plus ou moins prononcée, même si l'on considère des villes de taille comparable. Marseille est la plus contrastée et la plus complexe des villes de province (Mansuy et Marpsat, 1991). On y trouve aussi bien un quartier défavorisé extrême, situé en plein cœur de ville – Belsunce –, que le quartier chic le plus marqué (Périer). Les villes du Nord, Lille exceptée, ont un habitat populaire assez homogène, lié aux industries minières et textiles qui y étaient implantées jusqu'à un passé récent. Certaines villes du Sud-Est (Nice, Cannes) sont relativement homogènes aussi, mais pour d'autres raisons. Le tissu productif, très atomisé, n'y a pas produit une forte polarisation sociale de l'espace, et les logements Hlm y sont rares. Reims est plus complexe que Châlons-en-Champagne, organisée selon le modèle concentrique, et qu'Amiens, conforme au modèle sectoriel (Debonneuil et Gollac, 1978).

Le Blanc *et alii* (Rhône-Alpes, 1997) ont calculé, pour huit villes de taille comparable, la dispersion moyenne des quartiers par rapport au profil-type de l'agglomération à laquelle ils appartiennent. Ils mesurent ainsi l'hétérogénéité interne de ces villes. Saint-Étienne se révèle être la plus homogène, Strasbourg et Nantes, mais surtout Toulouse et Montpellier le sont beaucoup moins. Grenoble, comme Nice et Rennes, apparaît en position médiane.

Les méthodes statistiques ne sont pas les seuls outils possibles pour une analyse territoriale de la pauvreté. D'autres typologies, fondées sur des enquêtes qualitatives, ont également été utilisées. À titre d'illustration, on peut citer la typologie de D. Béhar pour l'Île-de-France (voir rapport Bravo, 1999). Cinq types significatifs de territoires sont dégagés, en fonction du processus ayant engendré les situations de pauvreté et d'exclusion :

- les territoires historiques de l'industrie et de l'habitat ouvrier,
- les poches de pauvreté de l'ouest de la métropole, en fort contraste avec leur environnement,
- les quartiers disproportionnés dans leur environnement local (grands ensembles concentrés),
- le tissu urbain récent (villes nouvelles, banlieues récentes),
- les centres dégradés de Paris et de la petite couronne.

On peut retrouver tout ou partie de cette classification dans d'autres agglomérations françaises, si l'on généralise la deuxième classe à des îlots de pauvreté dans un espace plus riche. Mais les différents types de territoire qu'elle propose n'ont pas le même poids ni la même signification partout.

Les lieux de la précarité urbaine, résultats de dynamiques complexes

Les études réalisées montrent une polarisation spatiale prononcée des bas revenus à l'échelle micro-locale. Les contrastes internes sont forts, mais ne suivent pas un modèle général. Ils s'inscrivent dans la géographie sociale propre à chaque ville. La première étude de ce type concerne Reims (M. Debonneuil, 1978). Un portrait des familles pauvres y est brossé : familles nombreuses, familles monoparentales, éloignées de l'emploi. Le risque d'exclusion qui pèse sur les enfants de ces familles, souvent en difficulté scolaire, est souligné. Ces familles habitent des « ghettos » aux marges de

l'agglomération. Cette focalisation est liée au départ des familles relativement aisées plutôt qu'à l'afflux de populations deshéritées (Jargowsky et Bane in *The Urban Underclass* dressent un constat analogue).

L'enquête locale conduite dans deux quartiers de Lyon, Pentès de la Croix-Rousse et Mermoz-Sud, (Rhône-Alpes : Lopez, 1990) dégage deux figures opposées de l'ancrage local de la pauvreté. La population des Pentès de la Croix-Rousse n'apparaît pas très défavorisée en moyenne. Mais elle est très hétérogène. Un noyau de population mal logée y cumule les désavantages sociaux. Mermoz-Sud apparaît très défavorisée par rapport à son environnement. La population du quartier cumule les handicaps : faible niveau d'instruction, chômage, logements surpeuplés, instabilité familiale, faibles ressources, endettement, problèmes de santé y sont plus fréquents qu'ailleurs.

Beretti et Lopez (Rhône-Alpes, 1992) montrent un fort regroupement géographique des bas revenus dans l'agglomération lyonnaise. Le cinquième des allocataires à bas revenus habite neuf quartiers qui représentent seulement 5 % des ménages. Les familles avec enfants sont encore plus concentrées dans l'espace : le quart d'entre elles résident dans neuf quartiers de la banlieue est (ceux où les Hlm sont concentrées, mais pas seulement). Les auteurs mettent en évidence cinq types de quartier, dont l'un concentre les populations défavorisées. Le centre de Lyon est peu touché par la pauvreté. Elle est au contraire fortement présente dans le centre-ville de Marseille (Vichery, Paca, 1995), même si elle concerne aussi les quartiers nord-ouest. Comme à Lyon, la localisation des familles à bas revenus est spécifique : ici des familles au nord et à l'est ; tandis que les personnes à bas revenus du centre ville vivent souvent seules. Rapetti (Pays de la Loire, 1997), utilisant les données fiscales pour localiser riches et pauvres, montre de forts contrastes internes à Nantes et sa banlieue. L'habitat populaire est assez dispersé. En revanche, l'habitat aisé forme un triangle presque continu de Monselet vers Sautron d'un côté, de la cathédrale vers les rives de l'Erdre de l'autre. On retrouve ici le schéma composite, en partie sectoriel et en partie concentrique, souligné par Pumain et Saint-Julien. L'auteur insiste sur le fait que l'appréciation portée sur un territoire (pauvre, riche, mixte) varie selon la finesse géographique utilisée. À un niveau trop agrégé, les espaces réellement mixtes ne se démarquent pas de la conjonction d'espaces fins de types opposés.

Une étude récente (Pallez, 2001) compare les trois principales villes de Languedoc-Roussillon. Ici, la perspective est élargie : à la source Caf et au recensement s'ajoutent les sources de la caisse régionale d'assurance maladie (Cram), sur la pauvreté des personnes âgées et l'Agence nationale pour l'emploi pour le chômage. La précarité n'est pas définie seulement par les bas revenus et les minima sociaux. L'intensité et la forme du non-emploi sont prises en compte : par le taux de chômage, la part du chômage de très longue durée de plus de trois ans, la part des chômeurs peu diplômés, le taux d'inactivité. Le capital scolaire, caractérisé par la proportion de jeunes non diplômés, intervient aussi. L'analyse permet de définir une échelle de précarité des différents quartiers IRIS-2000. Dans les trois villes, on constate, comme le font les autres études locales, que les quartiers les plus précaires correspondent à deux types d'habitat : les logements Hlm de plus de 25 ans, et les logements anciens inconfortables. Des trois villes, Montpellier apparaît la

plus épargnée, Perpignan la plus touchée. La géographie des différents indicateurs utilisés, sans être identique, montre des similarités très fortes.

L'étude alsacienne la plus récente (2001) est elle aussi comparative. Les quartiers de Strasbourg, Mulhouse et Colmar y sont présentés. Comme en Languedoc-Roussillon, le minimum vieillesse est pris en compte. Cinq types de quartiers sont dégagés, en fonction du degré de précarité des populations allocataires Caf. Les quartiers les plus précaires sont situés en arc de cercle à la périphérie du centre-ville. Cette localisation est cohérente avec la structure sociale concentrique de Strasbourg (carte 5).

La concentration de la précarité dans l'espace urbain

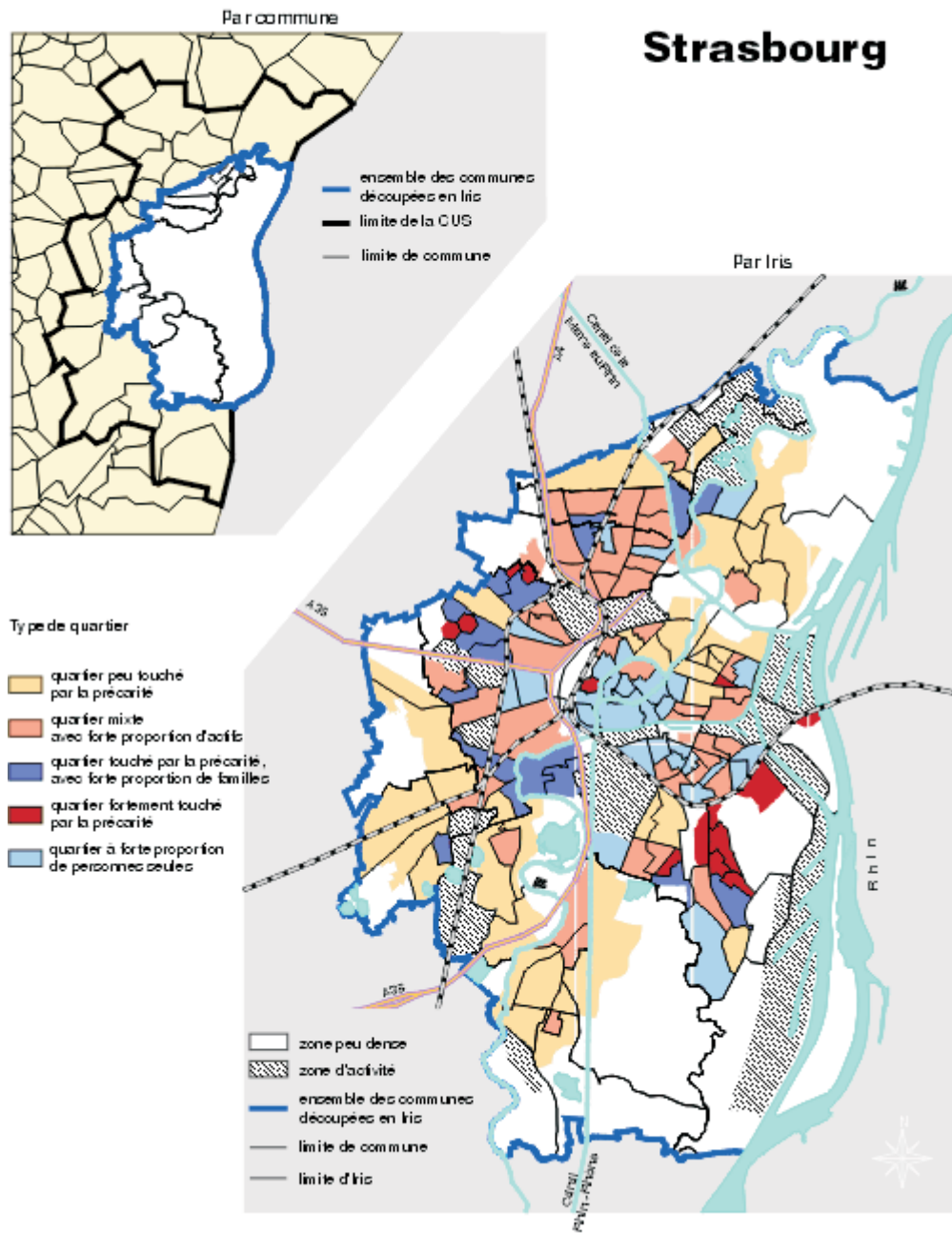
La concentration ou la dispersion spatiale de la précarité est abordée dans deux des publications récentes. Dans l'étude alsacienne (2001), la concentration est appréciée au niveau du quartier par l'indice de Gini. La concentration spatiale du Rmi est plus forte que celle des bas revenus, elle-même plus forte que celle du chômage. Plus le degré de précarité augmente, plus la population concernée est géographiquement concentrée dans un petit nombre de quartiers.

L'étude du Languedoc (2001) donne, pour chaque indicateur de précarité, des mesures de dispersion (minimum, maximum), et les valeurs hautes de la distribution (dernier quartile et dernier décile). On peut ainsi voir que les indicateurs de précarité sont plus favorables à Montpellier (en moyenne, mais aussi pour les quartiers les plus concernés), sauf le taux de chômage et la proportion de minimum vieillesse, proches des deux autres villes. La distribution des bas revenus apparaît plus dissymétrique à Montpellier et à Perpignan qu'à Nîmes. La polarisation locale des bas revenus est nettement plus accentuée que celle du chômage dans les deux premières villes. Signe que la précarité financière n'a pas le même rapport au chômage dans les trois villes. Le chômage long est plus fréquent à Nîmes. La précarité professionnelle est plus présente à Montpellier et Perpignan.

Les quartiers de la politique de la Ville : points communs et diversité

Les quartiers de la politique de la Ville ont de nombreux points communs. Ils se caractérisent tous par un taux de chômage élevé. Les minima sociaux et les prestations y constituent une part importante des revenus. Des logements sociaux ou des logements vétustes forment la majorité de leur habitat. On y trouve plus fréquemment qu'ailleurs des familles monoparentales, des familles nombreuses, mais aussi des personnes isolées. Les catégories sociales d'ouvriers et d'employés non qualifiés y sont prépondérantes. Même pour les jeunes générations, la proportion de non-diplômés et de sortants précoces de l'école y est élevée. Ces quartiers ne sont pourtant pas tous semblables. Le taux de chômage n'a pas la même ampleur partout. En 1990, il varie du simple au double à l'intérieur de la région Rhône-Alpes. D'une région à l'autre, les écarts sont forts : le taux de chômage mesuré au recensement de 1990 va de 13 % pour l'ensemble des Zus d'Ile-de-France à 28 % pour les Zus du Languedoc-Roussillon (Choffel, Goldberger, Le Tocqueux, 1998). À l'échelle du quartier, l'écart se creuse encore puisqu'on relève un taux de 53 % à Marseille et de 66 % à Valenciennes.

Carte 5
Strasbourg : précarité



Sources : Cafau 01/10/1997 - Insee, recensement de la population de 1999.

Les typologies réalisées en Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Ile-de-France, Centre montrent des degrés de précarité différents à l'intérieur des quartiers en convention d'une même région.

Encadré 2

Les quartiers en convention

De forts contrastes entre quartiers en convention, en termes de logement et de profil professionnel de leurs habitants.

Les conditions de logement sont très diversifiées. Quatre groupes de quartiers principaux peuvent être dégagés :

- *retraités-maisons individuelles* : cette catégorie de quartiers se retrouve dans toutes les régions ;
- *retraités et petits logements anciens* : ce second type est surtout bien représenté en Paca ;
- *actifs et familles monoparentales en logement social* (Ile-de-France, Nord – Pas-de-Calais) ;
- *familles nombreuses en logement social* (Ile-de-France, Rhône-Alpes).

A ces quatre types de quartiers, peuvent être ajoutées trois catégories spécifiquement régionales :

- *logements ouvriers* du Nord – Pas-de-Calais et de Lorraine : ce groupe est constitué des cités ouvrières des bassins industriels. Il comporte de fortes proportions de personnes logées gratuitement et les logements anciens dépourvus de confort y sont fréquents ;
- *centres anciens* de Provence-Alpes-Côte d'Azur : cette catégorie se singularise par un pourcentage d'hommes seuls et d'étrangers plutôt élevé. Les meublés et les logements vacants y sont assez fréquents. Le taux de chômage y est particulièrement élevé ;
- *personnes seules, meublés et logements inconfortables* : ce type de quartiers s'apparente au précédent, mais les étrangers y sont moins nombreux et les isolés sont autant de sexe féminin que de sexe masculin. Ce groupe se trouve essentiellement parmi les quartiers en convention de Lorraine et Nord – Pas-de-Calais.

Au regard de la situation d'emploi, six types de quartiers sont mis en évidence :

- *ouvriers, étrangers, chômeurs* : cette catégorie se retrouve surtout en Lorraine, Franche-Comté, Champagne-Ardenne et Centre ;
- *ouvriers de type artisanal, salariés de l'État* : ce type représente plus de la moitié de la population des quartiers sensibles d'Aquitaine, de Bourgogne, de Bretagne, du Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes ;
- *jeunes, non diplômés, chômeurs et emplois précaires* : ces quartiers sont surtout présents dans le Nord – Pas-de-Calais et dans une moindre mesure en Paca et en Picardie ;
- *emplois stables, moins de chômeurs et de retraités* : ce groupe représente la moitié des quartiers de Rhône-Alpes et d'Alsace et la quasi-totalité des quartiers du Limousin ;
- *emplois stables, cadres et salariés de l'État* : ce groupe concerne surtout Paca, l'Auvergne et le Nord – Pas-de-Calais ;
- *employeurs, indépendants et retraités* : ces quartiers sont essentiellement situés en Paca et en particulier au centre de l'agglomération marseillaise, Champion et Marpsat (1996).

On peut reconstruire une typologie des régions et des plus grandes agglomérations, en fonction du type de quartiers en convention qu'elles abritent.

Les quartiers en convention et leur voisinage

Les quartiers de la politique de la Ville peuvent être plus ou moins éloignés de leur environnement urbain. On peut distinguer plusieurs groupes de quartiers sensibles, selon leur distance sociale aux autres quartiers (Tabard, 1993).

- *Les exclus* : les quartiers de la politique de la Ville sont en position d'isolement par rapport au reste de la commune. Cette situation s'observe à Châteauroux, Cholet, dans les communes ouvrières d'Ile-de-France, à Pau et à Brest. Versailles offre le décalage maximal.

- *Des quartiers plus pauvres* : c'est la configuration la plus fréquente puisqu'elle concerne 33 villes sur 86. Les quartiers politique de la Ville sont, dans ce cas, plus défavorisés dans un environnement globalement pauvre. Il existe alors un continuum entre les quartiers. C'est une situation classique pour les villes moyennes de régions industrielles à statut social peu élevé. Cette position s'observe aussi dans d'autres villes à statut moyen (Limoges, Toulon, Besançon, Perpignan, Nîmes) ou même aisé (Tours, Dijon, Rennes, Nantes, Toulouse).

- *Des quartiers pauvres au milieu des pauvres* : les quartiers politique de la Ville figurent parmi des quartiers pauvres, sans être nécessairement les plus pauvres. Dix-huit villes sont concernées dont Aubervilliers, Beauvais, Charleville-Mézières, Saint-Denis, Dunkerque et Le Havre.

- *Des quartiers au statut ambigu* : le statut des quartiers sensibles est alors proche de ceux de nombreux autres quartiers. Cette situation s'observe à Clermont, Marseille, Lyon, Lille, Nice, Strasbourg, Bordeaux. Six villes méditerranéennes sur neuf sont concernées, ainsi que cinq grandes villes sur sept.

On peut nuancer ce classement. Les petites villes présentent en général un tissu urbain moins complexe que les grandes agglomérations ; il est donc plus facile d'y déterminer des quartiers homogènes et bien typés. Par ailleurs, la présence d'une grande partie des villes méditerranéennes dans la dernière classe, alors que les indicateurs de précarité financière montrent que ces villes sont parmi les plus pauvres de France, pose question.

L'éloignement des quartiers de la politique de la Ville peut également être mesuré en termes géographiques. En Ile-de-France (Leray, 1990), plus que le bâti, c'est leur implantation défavorable qui dessert les quartiers sensibles. Parmi les handicaps liés à l'implantation, on peut citer la proximité d'une autoroute (un quartier sur trois) ou d'une grande route (8 quartiers sur 10), d'une voie ferrée (7 quartiers sur 10) ou d'une zone industrielle, le manque d'équipements de proximité et l'insuffisance des liaisons au reste de la Ville. Castellan, Marpsat et Goldberger (1992) parlent d'« un tissu urbain déchiré », établissant la distance au centre des zones urbanisées sensibles (Zus) à 18 km en

moyenne pour la région parisienne et à 2,3 km en province. Les auteurs insistent sur deux formes de rapport des quartiers de la politique de la Ville à leur voisinage. Les *quartiers inclus dans une zone en difficulté* (zone à activités en déclin) sont l'image exacerbée d'un problème plus vaste. On trouve ce cas de figure dans le Nord, en Paca, en Lorraine. Au contraire, *les quartiers, lieux d'exclusion* correspondent à un « noyau dur » d'exclus dans des zones à faible chômage (Alsace, Midi-Pyrénées,..).

L'enquête Condition de vie a été utilisée pour bâtir une échelle de cumul de handicaps sociaux (Choffel, 1996, Le Toqueux, 2000 et *Ces quartiers dont on parle*, 1997). De nombreuses dimensions ont été prises en compte : les conditions de logement, la situation financière, la précarité de l'insertion professionnelle, la pénibilité des conditions de travail, la difficulté d'accès aux équipements, l'absence de relations, l'état de santé ou la faible insertion culturelle. Cette échelle permet de positionner les quartiers de la politique de la Ville par rapport à leur environnement urbain. En moyenne les citadins sont affectés par 3,9 handicaps (sur 20 retenus), alors que pour les quartiers de la politique de la Ville, le nombre moyen est de 5,2. La fourchette pour les quartiers enquêtés va de 4,4 à 6,5.

Existe-t-il un effet quartier ?

Un degré dans l'exclusion est franchi, lorsqu'habiter certains quartiers diminue les chances de voir aboutir certaines démarches, comme la recherche d'un emploi ou d'un logement – voire même les capacités que l'on a à effectuer ces démarches. C'est ce que l'on peut appeler l'effet quartier. Cet effet, souvent évoqué dans les discours, est rarement discuté dans la littérature régionale de l'Insee. Cette question a, par contre, été largement traitée aux États-Unis (voir Marpsat, 1999, pour une synthèse). Elle pose de nombreux problèmes de méthode : nécessité de séparer dans les modèles ce qui relève des facteurs individuels et des facteurs collectifs ; pertinence du zonage utilisé et de sa caractérisation ; prise en compte des collectifs intermédiaires entre la personne et le quartier – famille, réseaux sociaux, classes –. Le sens de la causalité entre le lieu d'habitat observé et la position d'activité des personnes interrogées n'est pas toujours clair. Le chômage peut en effet avoir contraint le choix du lieu d'habitat ou avoir rendu impossible le départ d'un quartier défavorisé. Les questions de méthode sont ardues, l'interprétation de l'effet quartier ne l'est pas moins. Six mécanismes principaux ont été évoqués dans les travaux réalisés aux États-Unis : la qualité des services locaux (au premier rang desquels les établissements scolaires) ; la socialisation par les adultes, agissant en tant que modèles ; l'influence des pairs, surtout dans le cas des adolescents ; l'impact des réseaux sociaux ; l'exposition au crime et à la violence ; la distance physique et l'isolement comme obstacles à l'emploi et à la formation.

Les conclusions des études existantes sont plutôt mitigées, compte tenu de la complexité des modèles mis en œuvre. La plupart d'entre elles isolent un effet quartier pour les adolescents (résultats convergents pour le niveau scolaire, plus fragiles à propos de la criminalité). Mais les conclusions sur l'origine de ces écarts diffèrent selon les auteurs : influence des pairs pour certains, défaut de socialisation par les adultes pour d'autres ; doute sur la causalité pour d'autres encore. Les résultats relatifs aux adultes

sont encore moins convergents. Lorsqu'un effet est isolé, c'est surtout le moindre accès à l'information, aux services, aux emplois qui sont mis en cause. Mais c'est plutôt la distance géographique à l'emploi que les écarts de composition sociale des quartiers qui sont étudiés. Un test effectué sur les villes de Metz et Nancy (Lefèvre, 1996) conclut à un effet du quartier politique de la Ville sur le risque de chômage. Après prise en compte des effets structurels liés à la catégorie sociale, au manque de diplôme, à l'âge, à la nationalité et au sexe, le taux de chômage des quartiers prioritaires reste supérieur à celui des autres quartiers.

Un test national sur le risque de chômage des jeunes (Marpsat, Laurent, 1997) ne fait pas apparaître d'effet propre significatif du quartier. Les effets structurels pris en compte sont l'âge, le diplôme, la nationalité, l'origine géographique, l'appartenance à un quartier en « Développement social des quartiers » (Dsq), la position du quartier dans la typologie de N. Tabard, le taux de chômage de la zone d'emploi et le degré d'urbanisation de l'agglomération. Toutes choses égales par ailleurs, l'origine géographique (en particulier, maghrébine et d'Afrique noire) aurait plus d'importance dans le fait de ne pas obtenir un emploi que l'appartenance à tel ou tel quartier. En dehors des quartiers du Nord et d'un quartier de Marseille, le fait d'habiter un quartier en Dsq ne semble pas aggraver le risque de chômage.

Les quartiers de la politique de la Ville perçus par leurs habitants

Dans l'introduction à l'ouvrage *Ces quartiers dont on parle*, les auteurs dressent un bilan statistique des réponses aux questions suivantes : Le quartier est-il dégradé ? Est-il suffisamment proche du centre ville ? Y est-il difficile d'établir des relations ? Y a-t-il plus d'insécurité qu'ailleurs ? Ces réponses sont reprises puis analysées dans *Données urbaines* (Le Toqueux, 2000). La moitié des répondants considèrent qu'ils habitent un quartier dégradé et que l'insécurité y est plus grande qu'ailleurs. À peine plus du tiers pense que le quartier n'a pas mauvaise réputation. La difficulté d'établir des relations est évoquée par la moitié des personnes. Pourtant, seule une minorité affirme être loin de tout.

Dans une étude portant sur le seul quartier de Lille sud, l'image du quartier et les caractéristiques socio-économiques de l'enquête apparaissent liées. Mais l'analyse nationale (Le Toqueux, 2000) conclut différemment. Une fois, avoir pris en compte, différents effets liés au profil de la personne, à son type d'habitat, sa sociabilité et la ville dans laquelle elle habite, l'image que les habitants ont de leur quartier se révèle dépendre fortement du quartier lui-même et du logement. Et beaucoup moins de leurs caractéristiques individuelles et de l'étendue de leur cercle de relations.

L'effet du quartier lui-même sur l'image qu'en ont ses habitants est très fort. La proportion de personnes estimant que leur quartier a mauvaise réputation est de 26 % à Sedan, mais de 78 % à La Courneuve. Les habitants de La Courneuve sont également plus nombreux à penser que leur quartier est dégradé (68 %). Alors que l'insécurité est davantage mise en avant à Lille (46 % des réponses), l'éloignement est surtout déploré à

Marseille (48 % des réponses). Une publication régionale plus ancienne (Bourgogne, 1992) met elle aussi en avant l'importance du logement sur le jugement porté sur le quartier. Plus récemment (1996), une enquête portant sur les logements a été menée dans les zones franches de Picardie. Elle souligne aussi l'importance du logement, plus que de l'environnement, sur la perception du quartier par ses habitants. Les habitants des quartiers en difficulté ont un désir de mobilité double de la moyenne constatée pour l'agglomération à laquelle ils appartiennent. La motivation la plus fréquente est l'adaptation du logement à la taille du ménage. Les motivations liées aux nuisances, en particulier sonores, ne viennent qu'en seconde position.

Un espace social plus polarisé ?

En raison du développement récent de l'analyse territoriale de la précarité, on dispose de très peu de données localisées concernant l'évolution des bas revenus dans le temps. On manque de recul pour apprécier les évolutions. Pour les zones d'emploi françaises, une actualisation récente des chiffres 96 par les Caf et la Cnaf montre que la géographie des bas revenus évolue lentement (les cartes 96 et 2000 sont très similaires, avec une légère réduction de la proportion de personnes touchées). La situation semblerait se dégrader dans le Nord et le nord de l'Île-de-France, à l'opposé de la tendance nationale à l'amélioration, mais l'amplitude de la hausse est très modérée. Selon les sources fiscales (enquêtes sur les revenus fiscaux de 84 et 96, Lagarenne, Tabard, 1998), l'écart de revenus entre l'Île-de-France et les autres régions se creuse. Les inégalités spatiales de revenu internes à l'Île-de-France augmentent, alors qu'elles semblent se resserrer en province.

L'évolution des territoires de la précarité n'est pas calquée sur leur situation d'origine

En Rhône-Alpes (1999), la précarité progresse dans certaines zones, mais pas partout. Certaines zones populaires se dépeuplent : Vaulx-en-Velin, Bron et Vénissieux, comme le centre de Saint-Étienne. La précarité peut aussi affecter des zones peu touchées jusque-là, ou s'atténuer dans des zones auparavant concernées. La même conclusion s'applique aux quartiers de la politique de la Ville. Globalement toutefois, l'évolution semble accentuer les disparités initiales, notamment le déséquilibre est-ouest à Lyon.

La polarisation sociale du territoire des villes, à l'échelle du quartier, s'accroît-elle ? Les travaux publiés, qui portent sur des données assez anciennes – recensement de 1990, enquête logement 1992 –, l'affirment, mais avec des nuances. C'est le cas dans certaines villes, mais pas partout. Plus, des quartiers de composition sociale comparable peuvent évoluer très différemment, notamment si une partie seulement d'entre eux est la cible de politiques d'aménagement urbain. La typologie socio-professionnelle Tabard, appliquée aux déménagements mesurés dans les enquêtes logement 88 et 92 (Bessy, Tabard, 1996), montre que la répartition des catégories sociales sur le territoire se polarise, plutôt par un phénomène d'exclusion que par une ascension progressive. L'inégalité

entre jeunes apparaît forte, et les perspectives des jeunes peu diplômés limitées. La comparaison des recensements 1982 et 1990 montre également un renforcement de la spécificité des communes aisées, et une moins grande spécialisation fonctionnelle (Chenu, Tabard, 1994). L'évolution même de la structure sociale des villes est loin d'être identique partout. Les villes moyennes et grandes se répartissent en quatre tendances : forte diminution des catégories populaires (agglomération de Paris, arrondissements ouest et sud-ouest, banlieues huppées) ; forte croissance des catégories aisées (nord, nord-est de Paris, Lyon, Nantes) ; technicisation (Montpellier, Nice, Toulouse, Aix, villes du sud sauf Marseille, Alsace) ; maintien des catégories populaires (Marseille, Clermont, Saint-Étienne, communes populaires d'Ile-de-France, Vénissieux).

Les centres anciens et les quartiers ouvriers, à l'exception des quartiers ouvriers très qualifiés, perdent des habitants entre 1982 et 1990 (Mansuy, Marpsat, 1991). Les banlieues industrielles récentes et les quartiers mixtes, situés en grande couronne, connaissent en revanche un dynamisme démographique marqué. Ce sont les mouvements migratoires, plus que le solde naturel, qui produisent ce contraste.

Granelet (Centre, 1992) bâtit une typologie qui incorpore l'habitat. Il dégage dans Orléans trois espaces : les zones aisées, populaires et mixtes. Il s'attarde sur le cas de la ville nouvelle de La Source, qui souffre d'isolement, et où la mixité sociale d'origine s'atténue. Lecomte et Ronez (Champagne-Ardenne, 1992) classent aussi les quartiers de Reims selon les caractéristiques des logements. Les grands ensembles les plus anciens se dépeuplent, comme les zones de construction antérieure à la dernière guerre, tandis que les zones de grands ensembles plus récents et le centre-ville se développent.

Dans les *quartiers anciens* de Grenoble, la population diminue et se renouvelle (Le Blanc *et alii*, 1997). Un seul quartier, la Gare, en rénovation, se développe, mais conserve une population diversifiée, malgré l'arrivée de cadres. Les *quartiers urbains socialement diversifiés* sont en forte décroissance, la population vieillit sur place, la mobilité est faible. Les *quartiers d'habitat mixte à dominante ouvrière* se renouvellent peu. Le vieillissement est sensible. Le nombre d'ouvriers diminue plus qu'ailleurs, mais restent en forte proportion. Les *quartiers à dominante Hlm* sont en forte décroissance, avec une mobilité élevée. Enfin, les *banlieues de cadres* progressent très rapidement. Le vieillissement y est en partie compensé par l'arrivée de familles d'âge actif avec enfants. Les auteurs concluent à une tendance « spontanée » à la ségrégation spatiale, que des programmes d'aménagement peuvent infléchir.

Les quartiers en fort développement généralement épargnés par la précarité

Rapetti (Pays de la Loire, 1997) mesure sur 20 ans un écart croissant entre les deux extrémités de l'échelle fiscale. Dans les grands ensembles, la situation se détériore : le parc se dégrade, des entreprises ont disparu, et les catégories les moins pauvres qui y résidaient ont tendance à s'établir ailleurs. De nouveaux territoires aisés se développent. L'étude alsacienne (2001) constate que les quartiers précaires se dépeuplent la plupart du temps. Pourtant, deux de ces quartiers continuent à attirer de nouveaux arrivants. Les

quartiers en forte croissance sont généralement épargnés par la précarité. Ces résultats recourent à la fois ceux de l'étude rhône-alpine et ceux des travaux sur la structure sociale des villes : la tendance générale serait plutôt à un renforcement des contrastes internes aux villes, essentiellement par le développement de zones où les populations précaires n'ont pas accès. Mais cette tendance générale n'est pas valable partout, ni partout de la même façon. L'évolution récente de la mixité sociale dans la ville reste en point d'interrogation : les analyses directes en parlent peu, et les études portant sur l'évolution des territoires sociaux des villes sont trop datées pour être utilisées directement.

Contrairement à ce qui a été réalisé au niveau plus agrégé, on ne dispose d'aucune analyse nationale ou même multi-régionale au niveau local fin. Même dans les publications les plus récentes où les bas revenus sont appréciés de manière homogène, les résultats ne sont pas directement comparables. Mixité sociale et degré d'isolement des populations précaires à l'intérieur des villes ne peuvent pas être comparés directement au-delà des frontières régionales.

Pour conclure...

L'inégalité des populations et des territoires devant la pauvreté et la précarité a, dans un premier temps, été délicate à mesurer faute de sources adaptées. Au début des années 1990, des accords durables entre l'Insee et les Caf ont été établis. Ces accords sont aujourd'hui généralisés à l'ensemble des régions. Des définitions harmonisées ont également été adoptées, grâce notamment au groupe de travail méthodologique Cnaf-Caf-Insee. Des indicateurs comparables au niveau national ont pu ainsi être produits. Le nombre de sources utilisées s'est élargi. Parallèlement, grâce à l'impulsion et au travail du pôle « Développement social urbain » d'Orléans (Dsu), des progrès considérables ont été accomplis avec l'îlotage des fichiers Anpe et Sirène et la mise à disposition de fichiers, puis de fiches profils pour les zones de la politique de la Ville. L'enrichissement en sources et la coordination des méthodes ont permis des analyses régionales plus nombreuses et plus approfondies.

Enrichir les sources d'information, mais aussi mieux utiliser l'information disponible

Les enquêtes régionales sont coûteuses. Leur portée explicative est souvent limitée par la faible taille des échantillons. Mais elles ne sont pas la seule source d'information territoriale. Les enquêtes nationales pourraient être mieux exploitées dans ce sens. Il suffirait d'y introduire des descripteurs des territoires autres que la taille de la population ou dans les villes, le positionnement centre-banlieue, et en s'assurant d'une bonne représentativité par rapport à ces descripteurs ⁵.

⁵ Ce point est issu d'une discussion avec M. Dollé (Cerc).

Une autre possibilité serait de pratiquer plus fréquemment des extensions d'enquêtes nationales : conditions de vie, logements mais aussi sorties du Rmi, insertion à la sortie du système scolaire. L'exemple passé de l'enquête conditions de vie montre qu'il faut être attentif aux zonages sur lesquels portent l'extension, à la cohérence des questionnements locaux et aux conditions de partenariat d'études, si l'on souhaite produire des analyses comparables.

Des outils d'analyse comparative à développer

Les études produites sont fortement ancrées sur la demande institutionnelle. Centrée sur une région, voire une ville ou un quartier, l'analyse reste, de fait, difficile à comparer à celle des équipes voisines. La mutualisation des investissements en méthode dans des pôles spécialisés par thème devrait améliorer la situation.

La remise à jour, à partir du recensement 1999, de la typologie Tabard est attendue. On pourra ainsi voir dans quelle mesure les contrastes sociaux locaux se sont accentués. Mais des typologies alternatives, portant sur d'autres sources ou intégrant d'autres dimensions peuvent être mises en œuvre (la littérature régionale passée en offre de nombreux exemples). D'autres méthodes d'analyse peuvent également être utilisées : les systèmes types d'organisation de l'espace urbain, les schémas d'analyse fonctionnelle des villes peuvent aider à l'interprétation des résultats. Enfin, les catégories fondées sur des analyses qualitatives peuvent aussi être mobilisées.

L'analyse dynamique des territoires est à poursuivre. En l'absence d'un schéma unique, il importe d'analyser l'évolution des territoires de la pauvreté dans son contexte local. Jusqu'ici, les évolutions démographiques ont été reliées à la composition sociale des territoires. Mais le lien avec l'environnement économique a été insuffisamment traité.

L'analyse des parcours individuels au niveau local a été elle aussi peu abordée. Pourtant les travaux disponibles montrent que la précarité financière et professionnelle n'a pas la même forme partout. Les spécificités locales en termes de dynamiques individuelles sont encore largement à explorer.

Bibliographie ⁶

■ Références nationales

Bessy P., Tabard N., 1996a, « Trajectoires résidentielles et organisation socio-économique de l'espace : une typologie des ménages ayant changé de commune entre 1988 et 1992 (exploitation de l'enquête logement 1992) », document de travail F9603.

Bessy P., Tabard N., 1996b, « La concentration des qualifications sur le territoire, 1982-1990. », *Données Sociales*.

Broilliard C., le Jeannic T., Oger P., 1998 : « Une source, une méthode pour mesurer localement la pauvreté. », *Recherche et Prévisions*, Cnaf, n° 52, juin.

Castellan M., Goldberger M.-F., Marpsat M., 1992, « Les quartiers prioritaires de la politique de la Ville », *Insee-Première*, n° 234, décembre 1992.

Champion J.-B. et Marpsat M., 1996, « La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la Ville » *Économie et Statistique* n° 294-295.

Chenu A., Tabard N., 1994, « Les transformations sociales du territoire -1982-1990 », *Insee Première*, n° 341.

Choffel P., 1996, « Les conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville », in *Données urbaines 1*, Anthropos.

Choffel P., Goldberger M.F., Le Toqueux J.-L., 1998, « Les zones urbaines sensibles », *Insee-Première*, n° 573, avril 1998.

Collectif, à l'initiative du PIR-villes, du Cnrs, de la Div, la Cnaf, du Plan urbain et de l'Insee, 1997 : *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, Éditions de l'Aube.

Delavelle S., 2001, « *Les bas revenus salariaux* », à paraître.

Insee, 1998, *Atlas des zones d'emploi*, CD-Rom.

Lagarenne C., Tabard N., 1998, « Inégalités territoriales de niveau de vie », *Insee Première*, n° 614.

Lefranc C., Tabard N., 1996, « *Géographie des structures familiales, typologie des quartiers et communes de France métropolitaine en fonction de la composition familiale des ménages, recensement de la population 1990* », document de travail F9613.

Le Toqueux J.-L., 2000, « Qualité du logement, sociabilité et image des quartiers de la politique de la Ville », in *Données urbaines 3*, Anthropos.

Mansuy M., Marpsat M., 1991, « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », Insee, *Économie et Statistique*, n° 245, juillet-août 1991.

⁶ Une bibliographie plus complète, ainsi qu'un texte de synthèse plus développé, ont été produits par les auteurs dans le cadre de cette étude. L'ensemble est à paraître dans la collection *Documents de Travail* de l'Insee.

Oger P., Bigot F., 1996, « Tableaux de bord socio-démographiques des quartiers », guide méthodologique, *Insee guides* n° 4.

Pallez D., 2001, « Le nombre de Rmistes est fortement dépendant du marché du travail local », *Repères synthèses Languedoc-Roussillon*, n° 10, juillet.

Tabard N., 1993, « *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants (recensement de 1990)* », Insee, document de travail F9304.

■ Références régionales

• Alsace

Atlas social des quartiers, Insee-Alsace, 2001.

• Aquitaine

Filipowski V., Gonzalez L., 2000, « Les bas salaires en Aquitaine ». *Le quatre pages Insee-Aquitaine*, n° 91, décembre.

Coudert A., Richard G., 2001, « Une approche de la précarité », le dossier *Insee Aquitaine* n° 37, juillet.

• Bourgogne

Détroit A. *et alii*, 1992, « Quartiers fragiles en quête d'équilibre », *dimensions* dossier 87.

• Centre

Granelet M., 1992, « Le déséquilibre de l'espace urbain orléanais », Insee, *Indicateurs de l'Économie du centre*, décembre.

• Champagne-Ardenne

Debonneuil M., 1978, « Les familles pauvres d'une ville moyenne », *Économie et Statistique*, n° 105, novembre 1978.

Debonneuil X., Gollac M., 1978, « Structure sociale des villes », *Économie et Statistique*, n° 98, mars 1978.

Lecomte S., Ronez C., 1992, « Reims, une mosaïque de quartiers », Insee, *Économie champenoise*, n° 60-61, mai.

• Haute-Normandie

Insee 1997, « Pauvreté solidarité », *Cahiers d'Aval* n° 43, juillet.

• Ile-de-France

Leray R., 1990a, « Les quartiers sensibles de la région parisienne », *Insee-Première* n° 61, avril.

Debras B., Chemineau D., Quiroga A., 2001, « *Une approche de la pauvreté en Ile-de-France* », dossier hors-série Caf-Insee, n° 195, septembre.

- **Languedoc-Roussillon**

Pallez D., 2001 : « La pauvreté à Montpellier : de fortes disparités entre les quartiers » ; « La pauvreté dans les quartiers de Nîmes : l'ouest et l'est particulièrement touchés par le chômage » ; « Perpignan : une ville où la précarité est forte », Insee *Repères Synthèse* n° 1, 2, 3, janvier 2001.

- **Lorraine**

Dell'Éra D., Servranckx P., eds, 1994. *La société lorraine 1994*.

Lefèvre O., 1996, « Le défi de l'emploi à Metz et à Nancy », *Économie et Statistique* n° 294-295.

- **Paca**

Vichery G., 1995, « *Les bas revenus à Marseille, une représentation cartographique* » document Caf-Insee, décembre.

Pillet C. 2000, « Au moins 520 000 pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Sud Insee l'essentiel*, n° 25, avril.

- **Pays de la Loire**

Fraboul S., Rapetti D., Vigouroux V. 1996, « Richesse et pauvreté dans la ville-Pauvreté et solidarités », *Référence* n° 18.

- **Picardie**

Insee 1996, « Résultats de l'extension de l'enquête logement ».

- **Poitou-Charentes**

Gelain-Doukkali B., Pillot M., 2001, « Une approche de la pauvreté en Poitou-Charentes », *Les cahiers de Décimal*, n° 194, août.

- **Rhône-Alpes**

Lopez A., 1990, « Pauvreté : observation et suivi statistique, deux monographies locales », *Les dossiers de l'Insee Rhône-Alpes*, n° 40.

Beretti J., Lopez A., 1992a, « L'espace social lyonnais par quartier », *Notes et documents de l'Insee Rhône-Alpes*, n° 100, mai.

Beretti J., Lopez A., Jullian L., 1992b, « Géographie des 3 précarités dans 150 quartiers » et « Une typologie des quartiers de l'agglomération lyonnaise », in *Recherches et Prévision*, n° 29/30, Cnaf, septembre-décembre.

Lopez A., Broilliard C., Vinot F., Le Blanc D., 1996a, « Pauvreté et accès au logement dans le Grand Lyon – une enquête pilote », *Les dossiers Insee Rhône-Alpes* n° 109.

Lopez A., Broilliard C., Vinot F., Le Blanc D., 1996b, « L'accès au logement des populations à très bas revenus dans l'agglomération lyonnaise », *Données Sociales*.

Pichavant F., Tartamella (Aurg), Laperrouse P., Le Blanc D., (Insee), 1997, « Des quartiers dans la ville, évolution de l'agglomération grenobloise » *Dossier Insee Rhône-Alpes*, hors-série.

Rhône-Alpes, 1999 : « Villes et quartiers sensibles face à la montée de la précarité », *Les dossiers Insee Rhône-Alpes* n° 130, mai.

■ Compléments

• Synthèses nationales citées

Atkinson T., Glaude M., Olier L., Piketty T., 2001, *Inégalités économiques*, rapport Cae.

Cornilleau G., Demailly D., Gilles C., Papin J.-P., 2000, « Les évolutions récentes du Rmi : un effet perceptible de la conjoncture économique », *Études et Résultats*, n° 86, Drees, octobre.

• Travaux à caractère territorial sur la France

Grafmeyer Y., 1995, *Sociologie urbaine*, Nathan.

Pumain D., Saint Julien T. (eds), 1995, *L'Espace des villes*, Reclus-La Documentation française.

Rhein C., Vigouroux M., 1995, « *Les dimensions de l'agglomération de Paris* ».

• À propos du panel lorrain :

Dubois C., Jeandidier B., 2000, « Dans quelle mesure les événements familiaux peuvent-ils expliquer les transitions individuelles de pauvreté ? » in *Trajectoires d'emploi et conditions d'existence des individus*, Nancy, 7^e journées du longitudinal, Documents Céreq n° 148, série séminaires.

Pour une bibliographie complète, voir :

<http://www.univ-nancy2.fr/RECHERCHE/EPS/ADEPS/panel.htm>

• À propos des États-Unis :

Jencks C., Peterson P.E. (eds), 1991, *The Urban Underclass*, the Brookings Institution, Washington D.C.

Herpin N., 1993, « *L'urban underclass* chez les sociologues américains : exclusion sociale et pauvreté », *Revue française de sociologie*, XXXIV, 421-439.

Marsat M., 1999, « La modélisation des effets de quartier aux États-Unis. Une revue des travaux récents. », *Population*, 54-2.